PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***mardi 20e*** jour de décembre deux mille vingt-deux, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 19h00, au Centre Bonne Aventure, sont présents :

Messieurs Richard Desbiens, Pierre Gagnon, Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault et David Roy, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022-19h00.

2. Adoption du budget 2023

3. Autres :

3.1. Période de questions.
3.2. Levée de la séance ordinaire du 20 décembre 2022-19h00.

---

1 Adoption de l'ordre jour :

2022-12-294 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022-19h00 soit adopté.

2. Adoption du budget 2023 :

2022-12-295 **IL EST PROPOSÉ PAR** le David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget de l'exercice financier 2023 soit adopté tel que présenté.

3. Autres

3.1. <u>Période de questions.</u>

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

3.2. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022-19h00.

2022-12-296 Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire du 20 décembre 2022-19h00 soit levée.

Roch Audet Maire	François Bouchard Directeur général et trésorier

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.